



CONCOURS EXTERNES
OUVERTS AUX CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME, TITRE
OU QUALIFICATION DE NIVEAU 6
POUR LE CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER
DU CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

CONSIGNES

- 1) Afin de diminuer le risque de rejet de votre dossier d'inscription, veuillez lire attentivement l'ensemble des documents avant de le remplir.
- 2) Veiller à compléter les documents de manière lisible.
- 3) Lors du dépôt ou de l'envoi postal du ou des dossiers d'inscription, les documents devront être classés dans l'ordre indiqué des pièces à fournir au dossier d'inscription.
- 4) Si vous déposez votre demande d'inscription, la conformité des diplômes et des justificatifs de citoyenneté ou de résidence ne sont pas contrôlés à l'accueil.
- 5) Le dépôt ou l'envoi postal du ou des demandes d'inscription ne vaut pas inscription aux concours et fera l'objet d'un examen préalable.
- 6) Tout dossier incomplet ou non parvenu à la DRHFPNC dans le délai imparti sera rejeté.
- 7) Si vous vous inscrivez aux 2 concours, vous devez constituer les dossiers d'inscription distinctement et produire pour chaque inscription les documents demandés.



CONCOURS EXTERNES
OUVERTS AUX CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME, TITRE OU
QUALIFICATION DE NIVEAU 6
POUR LE CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER DU
CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être âgés de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 2024 et titulaires d'un des titres, diplômes ou qualification de niveau 6 (BAC +3 / +4) ; La limite d'âge peut être reculée :
- 1- Sans toutefois dépasser cinq années :
 - du temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal, d'une période de mobilisation ou d'un engagement pour la durée de la guerre ;
 - d'une année par enfant à charge ;
 - du temps passé au service d'une administration publique ;
 - du temps de service accompli en qualité de sapeur-pompier volontaire.
- 2- Sans toutefois dépasser dix années en faveur des sapeurs-pompiers volontaires justifiant de cinq ans de services effectifs dans un centre de secours en Nouvelle-Calédonie.

Les points 1 et 2 ne se cumulent pas.

- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours, justifier au 22 février 2024, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

- Sous peine de non prise en compte, le dossier d'inscription doit être, au plus tard le **7 mars 2024 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :
 - déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) **les après-midi entre 12h30 et 16h00**
- ou
- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

Fonctions – lieu d'affectation

Les postes ouverts à ces concours sont pour le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de la Ville de Nouméa.

Choix du concours

Le 1^{er} concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes ayant une durée de résidence de plus de **10 ans** continus en Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes étant mariées ou unies par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie.

Le 2nd concours est ouvert à tous, soit aux :

- citoyens et non citoyens de la Nouvelle-Calédonie,
- aux personnes ayant ou pas la durée de résidence exigée pour le 1^{er} concours.

Il est à noter que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes ayant la durée de résidence de plus de **10 ans** continus en Nouvelle-Calédonie peuvent présenter les 2 concours.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 7 MARS 2024 à 16H00



1^{ER} ET 2ND CONCOURS EXTERNES
OUVERTS AUX CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME, TITRE OU
QUALIFICATION DE NIVEAU 6
POUR LE CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER DU CADRE DES
SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

PIECES A FOURNIR

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*la vignette devra être collée sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- la fiche individuelle de renseignement,
- un certificat médical de non contre-indication à l'exécution des épreuves physiques délivré par un médecin datant de moins de 3 mois, (*uniquement à fournir le jour des épreuves physiques de préadmission*)
- **Si vous avez coché citoyen(ne) sur le dossier d'inscription ci-joint, vous devez fournir :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **Si vous avez coché résident(e) en Nouvelle-Calédonie sur le dossier d'inscription, vous devez vous reporter à la notice explicative relative aux pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours**
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*la vignette devra être collée sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- la fiche individuelle de renseignement,
- un certificat médical de non contre-indication à l'exécution des épreuves physiques délivré par un médecin datant de moins de 3 mois, (*uniquement à fournir en cas de réussite aux épreuves écrites d'admissibilité*)
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat



Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes citoyen (ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;
- ou
- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2024 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2014 au 15 juin 2024.

 Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables) ;
- et/ou
- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ;
- et/ou
- certificats de scolarité ;
- et/ou
- avis d'imposition à votre nom ;
- et/ou
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).

 Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée. Exemple : certificat de scolarité de 2014 à 2019 + avis d'imposition de 2020 + couverture sociale de 2021 à 2024.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; et
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; et
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.



MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite



CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants
- pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :
- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du
médecin*



EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER DU CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

	Coefficient	Durées
I- Epreuves d'admissibilité		
1- rédaction d'une note d'analyse établie à partir d'un dossier d'actualité formulant une appréciation adaptée et argumentée sur une question posée aux candidats <i>(Cette note permet d'apprécier les capacités du candidat à comprendre les problèmes posés et à donner des réponses adaptés et argumentées)</i>	2	3H
2- Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement <i>(Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances d'ordre institutionnel du candidat ainsi que ses connaissances théoriques utiles à l'exercice des missions confiées à un lieutenant)</i>	2	1H30
II- Epreuve de préadmission comprenant les épreuves physiques :		
<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve de natation- Une épreuve de parcours professionnel adapté- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire <i>L'épreuve de natation n'est pas notée. Le candidat valide cette épreuve s'il la réalise dans le temps prévu.</i>	Moyenne des notes obtenues affectée d'un coef 2	
III- Epreuves d'admission :		
1- Un entretien individuel avec le jury à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat <i>(Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, sa culture administrative et professionnelle, notamment, sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique, ainsi que ses aptitudes à exercer les emplois tenus par les lieutenants.</i>	4	25 mn dont 5 mn de présentation
2- Un oral facultatif de compréhension et d'expression en langue anglaise <i>(Cet oral est destiné à apprécier la pratique de la langue anglaise par le candidat)</i>		15 mn Prépa : 10 mn

La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission est éliminatoire.

Le constat d'un échec à l'épreuve physique de natation est éliminatoire.

Toute note moyenne inférieure à 8/20 aux épreuves physiques de parcours professionnel adapté et d'endurance cardio-respiratoire est éliminatoire.

Toute note moyenne inférieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves est éliminatoire.

Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être pré-admis et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.



LIEUTENANT DU CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie B

Fonctions :

- coordonnent et dirigent les personnels et les moyens engagés dans toutes les missions dévolues aux services d'incendie et de secours
- participent aux activités de formation
- se voient confier des tâches de gestion administrative et technique du service d'incendie et de secours auprès duquel ils sont affectés
- peuvent exercer les fonctions de chef de centre de secours, de groupe et de garde sous réserve de détenir les unités de valeur afférentes

LIEUTENANT

Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 515 000 FCFP
Début de carrière : 323 000 FCFP

↑
A l'issue d'un an de stage

**LIEUTENANT
Stagiaire**

Rémunération brute approximative
309 000 FCFP



PROGRAMME DU QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES
*cf arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels
des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels*

1. Droit public

a) Droit constitutionnel

Notions générales sur les institutions politiques : les institutions politiques françaises actuelles, la Constitution du 4 octobre 1958.

b) Droit administratif et institutions administratives

Organisation administrative et territoriale de la France : centralisation, déconcentration et décentralisation territoriale (les différentes collectivités territoriales, communes, départements et régions, les établissements publics de coopération intercommunale) et fonctionnelle (établissements publics) ;

Principe de légalité : sources du droit administratif, hiérarchie des normes, contrôle de légalité ;

Action administrative : police administratifs unilatéraux, contrats.

2. Questions européennes

Grandes étapes de la construction européenne ;

Organes de l'Union : Conseil, Commission, Parlement ;

Actes de l'Union : règlement, directives, résolutions ;

Sources du droit de l'Union.

3. Finances publiques

a) Grands principes

Principes budgétaires : annualité, unité, spécialité, universalité, sincérité ;

Principes fiscaux : légalité de l'impôt, égalité et impôt, nécessité de l'impôt ;

Principes généraux et spécificités de la comptabilité publique : unité de caisse, séparation des ordonnateurs et des comptables.

b) Concepts relatifs aux recettes

Catégories de recettes publiques ;

Prélèvements obligatoires ;

Dépenses fiscales.

c) Processus et acteurs des finances publiques

Administrations financières ;

Gestionnaires, ordonnateurs et comptables : fonctions et responsabilité ;

Organismes et systèmes de contrôles des finances publiques

4. Sécurité civile

Organisation générale de la sécurité civile en France ;

Administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Organisation et attributions de la direction chargée de la sécurité civile ;

Pouvoirs de police du préfet et du maire en matière de sécurité civile ;

Principes généraux et modalités d'action des services de secours ;

Organisation générale des services d'incendie et de secours.

5. Connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement

Connaissance des dispositifs de prévention des risques concernant les établissements recevant du public, les établissements industriels, les établissements à risques, les immeubles d'habitation et les immeubles de grande hauteur ;

Connaissance des principaux risques : risques courants et particuliers tels qu'incendies, pollutions, risques naturels et technologiques.



PROGRAMME DES EPREUVES PHYSIQUES

cf arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels

Epreuve de natation

Tenue

Cette épreuve se déroule en maillot de bain, (slip de bain pour les hommes, maillot une pièce pour les femmes). Tout autre tenue est interdite (ex: short de bain, combinaison).

A l'exception du bonnet de bain, aucun accessoire n'est autorisé.

Les verres de contact peuvent être portés sans lunettes de natation sous la seule responsabilité du candidat.

Description

Le candidat doit sauter ou plonger du bord de la piscine afin d'effectuer un parcours de 50 mètres en nage libre sans arrêt.

En cas d'utilisation d'un bassin de 25 mètres, seul le plan vertical du mur devra être touché par une partie quelconque du corps au moins lors du virage.

Barème

Pour être déclaré en réussite, le candidat doit réaliser l'épreuve dans un temps maximum de 50 secondes pour les hommes et d'une minute pour les femmes. A défaut, le candidat est déclaré en échec.

Epreuve de parcours professionnel adapté

Tenue

Cette épreuve se déroule en tenue de sport, le candidat est équipé pendant toute la durée de l'épreuve d'une charge dorsale fixée sur un dossard d'ARI dont la masse totale est de 22 kg plus ou moins 500 grammes.

A l'exception de la magnésie qui est autorisée, tout autre substance additionnelle ou tout autre accessoire sont interdits (ex: gants et assimilés, protection de genoux...).

Déroulement chronologique de l'épreuve

L'épreuve consiste à réaliser un parcours comprenant six étapes. Chaque étape doit être validée par le candidat pour qu'il puisse poursuivre le parcours à l'étape suivante.

Le chronomètre est déclenché lorsque le candidat se met en mouvement pour débiter le parcours.

Un examinateur accompagne le candidat tout au long du parcours. Chaque faute constatée par l'examineur sera indiquée au candidat qui devra la corriger immédiatement conformément au descriptif suivant :

Descriptif des étapes

L'ensemble des étapes se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres avec une zone supplémentaire de 1 mètre de part et d'autre désignée dans le texte « zone de 1 m en bout de piste » (piste de l'épreuve du Luc LEGER).

Etape 1 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres et la zone de 1m en bout de piste.

Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste. Le candidat réalise un aller-retour en franchissant la ligne opposée délimitant la piste située à 18 mètres avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse pour revenir à sa place initiale.

Dans la zone de 1 m en bout de piste, se trouve une barre fixe de 2,5 à 3,5 centimètres de diamètre, placée à une hauteur minimale d'1,90 mètre qui permet au candidat de se suspendre totalement sans toucher le sol et sans que l'espace libre ne soit supérieur à 30 cm environ. Un dispositif de 5 cm de largeur plus ou moins 1 mm et 5 cm de diamètre plus ou moins 1 cm est fixé au centre de la barre. Le candidat saisit librement la barre fixe à deux mains qu'il place d'un côté du repère central. D'une position stationnaire, où seules les mains sont en contact avec la barre fixe et les pieds décollés du sol, le candidat réalise une translation afin de saisir des deux mains la barre de l'autre côté du repère. Il réalise ensuite une nouvelle translation afin de saisir des deux mains la barre de l'autre côté du repère, lieu de position de départ, puis repose les pieds au sol.

L'étape n°1 est validée lorsque le candidat descend de la barre fixe et se tient en station debout sur ses deux pieds.

Etape 2 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres. Le centre d'un obstacle d'une longueur de 3 mètres, d'une largeur de 25 centimètres et d'une hauteur de 30 centimètres (banc suédois) est placé à mi-distance, dans le sens longitudinal de la piste. Deux repères visuels placés à 50 centimètres de chaque extrémité du banc déterminent la zone d'entrée et de sortie de cet obstacle.



Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste. Le candidat saisit une charge de 20 kg (sac à poignée centrale) dans une main et parcourt un aller de 18 mètres qui comprend la traversée de l'obstacle de bout en bout. La montée sur l'obstacle se fait par l'appui de tout ou partie d'un pied au moins dans la zone d'entrée. La descente de l'obstacle se fait après l'appui au moins de tout ou partie d'un pied dans la zone de sortie.

Le candidat franchit la ligne délimitant la piste située à 18 mètres, dépose la charge de 20 kg au sol derrière la ligne et la saisit avec l'autre main. Il réalise le trajet retour en franchissant l'obstacle dans les mêmes conditions que durant le trajet aller. L'étape n°2 est validée lorsque le candidat franchit entièrement le banc et pose les deux pieds au sol.

Etape 3 :

Cette étape se déroule à l'aide de deux marches matérialisées par une marche placée contre le banc en son centre et le banc lui-même ainsi que deux charges de 20 kg chacune (sacs à poignées centrales).

Dès la descente du banc au terme de l'étape 2, le candidat saisit la seconde charge de 20 kg placée sur la première marche. Une charge dans chaque main, soit 40 kg, le candidat effectue 10 montées et descentes sur les marches telles que définies ci-dessus. A chaque reprise, les deux pieds ont un appui sur le sol et sur la surface supérieure du banc. Le nombre de réalisations validé est compté à voix haute par l'examineur.

Lorsque l'examineur a compté 10, le candidat dépose l'une des deux charges sur l'emplacement initial et termine le trajet retour de l'étape 3 pour franchir la ligne délimitant la piste située à 18 mètres.

L'étape n°3 est validée lorsque le candidat franchit entièrement la ligne délimitant la piste.

Etape 4 :

Cette étape se déroule à l'aide d'une charge de 10 kg (sac à poignées) et d'un repère visuel à une hauteur de 1,60 m sur un support vertical positionné dans la zone de un mètre en bout de piste.

Le candidat saisit la charge de 10 kg placée au sol et touche alternativement le repère puis le sol sans lâcher la charge. Il répète 10 fois cet exercice.

Chaque touché au sol validé est compté à voix haute par l'examineur.

L'étape n°4 est validée lorsque l'examineur a compté le dixième touché au sol.

Etape 5 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres. Un obstacle dans le sens longitudinal de la piste dont le centre est placé à mi-distance est matérialisé par un dispositif en tunnel de 3 mètres de longueur, de 1,20 mètre de largeur minimum et d'une hauteur comprise entre 65 et 70 centimètres.

Une charge de 40 kg, munie d'une sangle de 1,20 m est placée dans l'axe du tunnel au-delà de la ligne opposée dans la zone de 1 m en bout de piste.

En restant dans la zone d'un mètre en bout de piste, le candidat saisit une corde de 12 mm de diamètre (type LSPCC) reliée à la charge et la tracte vers lui sur 18 m jusqu'à ce que celle-ci franchisse entièrement la ligne délimitant la piste.

Durant la traction, au moins un pied du candidat se trouve dans la zone de 1 m en bout de piste. Le candidat saisit alors la charge par la sangle et retourne la déposer à sa place initiale en passant sous l'obstacle.

Enfin, le candidat réalise le trajet retour en passant sous l'obstacle.

L'étape n°5 est validée lorsque le candidat franchit entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied.

Etape 6 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres.

Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste dans la zone de 1 m en bout de piste. Le candidat saisit une charge de 20 kg dans chaque main, soit 40 kg. Le candidat réalise des allers-retours sur la piste de 18 mètres. A chaque extrémité, le candidat devra franchir entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse.

Le candidat est autorisé à poser une ou deux charges dans les zones de 1 m en bout de piste uniquement, les reprendre et poursuivre l'étape.

Si l'une ou les deux charges touchent le sol entre les deux lignes délimitant la piste de 18 m, cette distance n'est pas validée ni comptée et le candidat devra regagner l'une des zones de 1 m en bout de piste afin de poursuivre l'étape.

Chaque distance de 18 mètres validée est comptée à voix haute par l'examineur. L'étape n°6 s'arrête lorsque : le candidat valide 15 fois la distance de 18 mètres ; le temps imparti est écoulé ; le candidat abandonne.

Barème

L'épreuve du parcours de robustesse est notée sur 20 points.

Le temps imparti est de quatre minutes pour les hommes et cinq minutes trente secondes pour les femmes. Lorsque le temps imparti est écoulé, l'épreuve s'arrête.

Chacune des cinq premières étapes validées compte pour un point.

Au cours de l'étape 6, chacune des distances de 18 mètres validée compte pour un point.



Epreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger)

Tenue

Cette épreuve se déroule en tenue de sport, avec chaussures sans pointe. Un dossard numéroté identifie chaque candidat.

Description

Cette épreuve consiste à courir en navette sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 20 mètres au rythme d'une bande sonore qui indique au candidat le nombre de paliers atteints. Les lignes font parties de la piste. En début d'épreuve, la vitesse est lente puis elle augmente par palier toutes les soixante secondes.

Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouveront avant la ligne délimitant la piste.

Le candidat qui glisse ou tombe pendant l'épreuve est autorisé à la poursuivre dans la mesure où cette chute ne modifie pas le nombre de navettes.

Le candidat doit régler sa vitesse de manière à se trouver en bout de piste au moment où retentit le signal sonore.

A chaque fois, le candidat devra franchir entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse. A chacune des extrémités de la piste, un volume de tolérance sera matérialisé au sol par une ligne, faisant partie de ce volume, tracée à un mètre avant la ligne délimitant la piste et à l'intérieur de celle-ci. Le volume de tolérance s'inscrit entre ces deux lignes. Lorsque le signal sonore retentit, le candidat devra être entré à l'aide d'une partie quelconque du pied dans le volume de tolérance d'un mètre.

L'épreuve prend fin lorsque le candidat ne peut plus suivre l'allure imposée, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas entré à l'aide d'une partie quelconque du pied dans le volume de tolérance d'un mètre lorsque le signal sonore retentit, lorsqu'il ne franchit pas entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol ou lorsqu'il abandonne.

Barème

L'épreuve d'endurance cardio-respiratoire est notée sur 20 points selon le barème suivant :

Note	Homme	Femme
20	14P	11P
19	13P45sec	10P45sec
18	13P30sec	10P15sec
17	13P15sec	10P15sec
16	13P	10P
15	12P45sec	9P45sec
14	12P30sec	9P30sec
13	12P15sec	9P15sec
12	12P	9P
11	11P30sec	8P45sec
10	11P	8P30sec
9	10P30sec	8P
8	10P	7P30sec
7	9P30sec	7P
6	9P	6P30sec
5	8P30sec	6P
4	8P	5P30sec
3	7P30sec	5P
2	7P	4P30sec
1	6P30sec	4P30sec
0	6P	3P30sec



CONTENU FICHE INDIVIDUELLE

cf décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels (rectificatif)

1- Identification du candidat

2- Etudes et formations

Titres et/ou diplômes détenus ou, le cas échéant, qualifications équivalentes,
Formations et stages.

3- Expérience professionnelle et extra-professionnelle (2 pages maximum)

Le candidat a la possibilité de présenter les principales activités qu'il a pu exercer en tant que salarié, non salarié, fonctionnaire (ou assimilé) ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer en précisant les principales compétences acquises et développées dans ces activités.

4- Présentation du projet professionnel (1 page maximum)

Le candidat motivera son souhait d'intégrer la filière sapeur-pompiers.

5- Rubrique réservée aux titulaires d'un doctorat (1 page maximum)

Intitulé de la thèse/date d'obtention/section du Conseil national des universités.

Le candidat présentera les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche.

6- Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées

7- Annexe facultative

Synthèse de travaux réalisés (mémoire, rapport de recherche...) - 2 pages maximum.



Recrutement

Fiche individuelle

1^{ER} C et/ou 2ND C CONCOURS EXTERNE LIEUTENANT OUVERT(S)
AUX.....

.....

1-Identification du candidat
2-Etudes et formations
3-Expérience professionnelle et extra-professionnelle (2 pages maximum)
4-Présentation du projet professionnel (1 page maximum)
5-Rubrique réservée aux titulaires d'un doctorat (1 page maximum) Vos motivations
6-Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées
7-Annexe (facultative)



FICHE D'INSCRIPTION (ANNEXE 1)
AU 1^{ER} CONCOURS EXTERNE

**OUVERT AUX CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME, TITRE
OU QUALIFICATION DE NIVEAU 6**

A COMPTER DU 6 AVRIL 2024 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE
CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER DU CADRE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1 vignette à 1000f

à coller ici

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 7 MARS 2024 à 16 H 00

Demande d'inscription au 1^{er} concours

M Mme N° CAFAT : _ / _ / _ / _ / _ / _

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Je suis :

citoyen de la Nouvelle-Calédonie (NC)

OU je suis :

arrivé(e) en NC : (indiquer le mois et l'année)

Et suis :

résident(e) en NC depuis plus de 10 ans

résident(e) en NC depuis moins de 10 ans

marié(e) ou pacsé(e) à un(e) citoyen(ne) de la NC

marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis + 10 ans

marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis - 10 ans

Lieu de domicile habituel :

n° rue

Commune : code postal : _ / _ / _ / _ / _

Adresse postale :

B.P. : _ / _ / _ / _ / _ / _ code postal : _ / _ / _ / _ / _

Tél. : _ / _ / _ / _ / _ / _ ou _ / _ / _ / _ / _

E-Mail : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Activité professionnelle :

salarié secteur privé scolaire
 patenté/ profession libérale sans profession

Vous êtes employé(e) dans une administration, laquelle ?
(ex : Province Sud, Province Nord ...)

Vous êtes :

fonctionnaire stagiaire
 fonctionnaire titulaire
 contractuel (le)

Etes-vous en situation de handicap : oui non

Si vous avez coché oui, avez-vous besoin d'un aménagement :

oui non

(certificat médical à joindre si demande d'aménagement)

Epreuve orale facultative en langue anglaise : oui non

JE SOUSSIGNE (E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé
- remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme,
- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,
- être de nationalité française,
- être informé qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Nouvelle-Calédonie cette dernière n'engage pas sa responsabilité.
J'autorise par ailleurs la DRHFPNC à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics

JE SUIS CONSCIENT QUE :

- ma réussite au concours n'entraîne pas de garantie de nomination

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées
- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRÉSENTATION DU PRÉSENT RECEPISSE

1^{er} concours externe ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires diplômés ou qualifiés de niveau 6 à compter du 6 avril 2024 - Lieutenant - Sapeurs-pompiers de la Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.51 - section concours.

Visa de la DRHFPNC

CONCOURS EXTERNES
OUVERT AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES TITULAIRES
D'UN DIPLOME, TITRE OU QUALIFICATION DE NIVEAU 6
POUR LE CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER
DU CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

CONSIGNES

- 1) Afin de diminuer le risque de rejet de votre dossier d'inscription, veuillez lire attentivement l'ensemble des documents avant de le remplir.
- 2) Veiller à compléter les documents de manière lisible.
- 3) Lors du dépôt ou de l'envoi postal du ou des dossiers d'inscription, les documents devront être classés dans l'ordre indiqué des pièces à fournir au dossier d'inscription.
- 4) Si vous déposez votre demande d'inscription, la conformité des diplômes et des justificatifs de citoyenneté ou de résidence ne sont pas contrôlés à l'accueil.
- 5) Le dépôt ou l'envoi postal du ou des demandes d'inscription ne vaut pas inscription aux concours et fera l'objet d'un examen préalable.
- 6) Tout dossier incomplet ou non parvenu à la DRHFPNC dans le délai imparti sera rejeté.
- 7) Si vous vous inscrivez aux 2 concours, vous devez constituer les dossiers d'inscription distinctement et produire pour chaque inscription les documents demandés.



CONCOURS EXTERNES
OUVERT AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES TITULAIRES
D'UN DIPLOME, TITRE OU QUALIFICATION DE NIVEAU 6
POUR LE CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER DU
CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être sapeurs-pompiers volontaires âgés de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 2024, La limite d'âge peut être reculée :
 - 1- Sans toutefois dépasser cinq années :
 - du temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal, d'une période de mobilisation ou d'un engagement pour la durée de la guerre ;
 - d'une année par enfant à charge ;
 - du temps passé au service d'une administration publique ;
 - du temps de service accompli en qualité de sapeur-pompier volontaire.
 - 2- Sans toutefois dépasser dix années en faveur des sapeurs-pompiers volontaires justifiant de cinq ans de services effectifs dans un centre de secours en Nouvelle-Calédonie.

Les points 1 et 2 ne se cumulent pas.

- justifier de trois ans de services effectifs au moins dans un service d'incendie et de secours en Nouvelle Calédonie
- être titulaires d'un des titres, diplômes ou qualification de niveau 6 (BAC +3 / +4)
- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours, justifié au 22 février 2024, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

- Sous peine de non prise en compte, le dossier d'inscription doit être, au plus tard le **7 mars 2024 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :
 - déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) **les après-midi entre 12h30 et 16h00**
- ou
- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

Fonctions – lieu d'affectation

Les postes ouverts à ces concours sont pour le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de la Ville de Nouméa.

Choix du concours

Le 1^{er} concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes ayant une durée de résidence de plus de **10 ans** continus en Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes étant mariées ou unies par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie.

Le 2nd concours est ouvert à tous, soit aux :

- citoyens et non citoyens de la Nouvelle-Calédonie,
- aux personnes ayant ou pas la durée de résidence exigée pour le 1^{er} concours.

Il est à noter que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes ayant la durée de résidence de plus de **10 ans** continus en Nouvelle-Calédonie peuvent présenter les 2 concours.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 7 MARS 2024 à 16H00



PIECES A FOURNIR

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
 - une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*la vignette devra être collée sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
 - une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
 - une photocopie du diplôme exigé,
 - une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
 - une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
 - un curriculum Vitae,
 - la fiche individuelle de renseignement,
 - un certificat médical de non contre-indication à l'exécution des épreuves physiques délivré par un médecin datant de moins de 3 mois, (*uniquement à fournir le jour des épreuves physiques de préadmission*)
 - attestation de services effectifs dans un service d'incendie et de secours en Nouvelle Calédonie (pour justifier de 3 ans de services effectifs).
- **Si vous avez coché citoyen(ne) sur le dossier d'inscription ci-joint, vous devez fournir :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - **Si vous avez coché résident(e) en Nouvelle-Calédonie sur le dossier d'inscription, vous devez vous reporter à la notice explicative relative aux pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours**
 - **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*la vignette devra être collée sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- la fiche individuelle de renseignement,
- un certificat médical de non contre-indication à l'exécution des épreuves physiques délivré par un médecin datant de moins de 3 mois, (*uniquement à fournir en cas de réussite aux épreuves écrites d'admissibilité*)
- attestation de services effectifs dans un service d'incendie et de secours en Nouvelle Calédonie (pour justifier de 3 ans de services effectifs).
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat



Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes citoyen(ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;
- ou
- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2024 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2014 au 15 juin 2024.

-  Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables) ;
- et/ou
- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ; et/ou
- certificats de scolarité ;
- et/ou
- avis d'imposition à votre nom ;
- et/ou
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).

-  Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée. Exemple : certificat de scolarité de 2014 à 2019 + avis d'imposition de 2020 + couverture sociale de 2021 à 2024.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; et
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; et
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.



MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite



CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du
médecin*



EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER DU CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

	Coefficient	Durées
I- Epreuves d'admissibilité		
1- rédaction d'une note d'analyse établie à partir d'un dossier d'actualité formulant une appréciation adaptée et argumentée sur une question posée aux candidats <i>(Cette note permet d'apprécier les capacités du candidat à comprendre les problèmes posés et à donner des réponses adaptés et argumentées)</i>	2	3H
2- Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de ma sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement <i>(Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances d'ordre institutionnel du candidat ainsi que ses connaissances théoriques utiles à l'exercice des missions confiées à un lieutenant)</i>	2	1H30
II- Epreuve de préadmission comprenant les épreuves physiques :		
<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve de natation- Une épreuve de parcours professionnel adapté- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire <i>L'épreuve de natation n'est pas notée. Le candidat valide cette épreuve s'il la réalise dans le temps prévu.</i>	Moyenne des notes obtenues affectée d'un coef 2	
III- Epreuves d'admission :		
1- Un entretien individuel avec le jury à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat <i>(Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, sa culture administrative et professionnelle, notamment, sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique, ainsi que ses aptitudes à exercer les emplois tenus par les lieutenants.</i>	4	25 mn dont 5 mn de présentation
2- Un oral facultatif de compréhension et d'expression en langue anglaise <i>(Cet oral est destiné à apprécier la pratique de la langue anglaise par le candidat)</i>		15 mn Prépa : 10 mn

La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission est éliminatoire.

Le constat d'un échec à l'épreuve physique de natation est éliminatoire.

Toute note moyenne inférieure à 8/20 aux épreuves physiques de parcours professionnel adapté et d'endurance cardio-respiratoire est éliminatoire.

Toute note moyenne inférieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves est éliminatoire.

Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être pré-admis et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.



LIEUTENANT DU CADRE DES SAPEURS-POMPIERS DE NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie B

Fonctions :

- coordonnent et dirigent les personnels et les moyens engagés dans toutes les missions dévolues aux services d'incendie et de secours
- participent aux activités de formation
- se voient confier des tâches de gestion administrative et technique du service d'incendie et de secours auprès duquel ils sont affectés
- peuvent exercer les fonctions de chef de centre de secours, de groupe et de garde sous réserve de détenir les unités de valeur afférentes

LIEUTENANT

Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 515 000 FCFP
Début de carrière : 323 000 FCFP

↑ A l'issue d'un an de stage

**LIEUTENANT
Stagiaire**

Rémunération brute approximative
309 000 FCFP



PROGRAMME DU QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES
*cf arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels
des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels*

1. Droit public

a) Droit constitutionnel

Notions générales sur les institutions politiques : les institutions politiques françaises actuelles, la Constitution du 4 octobre 1958.

b) Droit administratif et institutions administratives

Organisation administrative et territoriale de la France : centralisation, déconcentration et décentralisation territoriale (les différentes collectivités territoriales, communes, départements et régions, les établissements publics de coopération intercommunale) et fonctionnelle (établissements publics) ;

Principe de légalité : sources du droit administratif, hiérarchie des normes, contrôle de légalité ;

Action administrative : police administratifs unilatéraux, contrats.

2. Questions européennes

Grandes étapes de la construction européenne ;

Organes de l'Union : Conseil, Commission, Parlement ;

Actes de l'Union : règlement, directives, résolutions ;

Sources du droit de l'Union.

3. Finances publiques

a) Grands principes

Principes budgétaires : annualité, unité, spécialité, universalité, sincérité ;

Principes fiscaux : légalité de l'impôt, égalité et impôt, nécessité de l'impôt ;

Principes généraux et spécificités de la comptabilité publique : unité de caisse, séparation des ordonnateurs et des comptables.

b) Concepts relatifs aux recettes

Catégories de recettes publiques ;

Prélèvements obligatoires ;

Dépenses fiscales.

c) Processus et acteurs des finances publiques

Administrations financières ;

Gestionnaires, ordonnateurs et comptables : fonctions et responsabilité ;

Organismes et systèmes de contrôles des finances publiques

4. Sécurité civile

Organisation générale de la sécurité civile en France ;

Administration centrale du ministère de l'intérieur ;

Organisation et attributions de la direction chargée de la sécurité civile ;

Pouvoirs de police du préfet et du maire en matière de sécurité civile ;

Principes généraux et modalités d'action des services de secours ;

Organisation générale des services d'incendie et de secours.

5. Connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement

Connaissance des dispositifs de prévention des risques concernant les établissements recevant du public, les établissements industriels, les établissements à risques, les immeubles d'habitation et les immeubles de grande hauteur ;

Connaissance des principaux risques : risques courants et particuliers tels qu'incendies, pollutions, risques naturels et technologiques.



PROGRAMME DES EPREUVES PHYSIQUES

cf arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels

Epreuve de natation

Tenue

Cette épreuve se déroule en maillot de bain, (slip de bain pour les hommes, maillot une pièce pour les femmes). Tout autre tenue est interdite (ex: short de bain, combinaison).

A l'exception du bonnet de bain, aucun accessoire n'est autorisé.

Les verres de contact peuvent être portés sans lunettes de natation sous la seule responsabilité du candidat.

Description

Le candidat doit sauter ou plonger du bord de la piscine afin d'effectuer un parcours de 50 mètres en nage libre sans arrêt.

En cas d'utilisation d'un bassin de 25 mètres, seul le plan vertical du mur devra être touché par une partie quelconque du corps au moins lors du virage.

Barème

Pour être déclaré en réussite, le candidat doit réaliser l'épreuve dans un temps maximum de 50 secondes pour les hommes et d'une minute pour les femmes. A défaut, le candidat est déclaré en échec.

Epreuve de parcours professionnel adapté

Tenue

Cette épreuve se déroule en tenue de sport, le candidat est équipé pendant toute la durée de l'épreuve d'une charge dorsale fixée sur un dossard d'ARI dont la masse totale est de 22 kg plus ou moins 500 grammes.

A l'exception de la magnésie qui est autorisée, tout autre substance additionnelle ou tout autre accessoire sont interdits (ex: gants et assimilés, protection de genoux...).

Déroulement chronologique de l'épreuve

L'épreuve consiste à réaliser un parcours comprenant six étapes. Chaque étape doit être validée par le candidat pour qu'il puisse poursuivre le parcours à l'étape suivante.

Le chronomètre est déclenché lorsque le candidat se met en mouvement pour débuter le parcours.

Un examinateur accompagne le candidat tout au long du parcours. Chaque faute constatée par l'examineur sera indiquée au candidat qui devra la corriger immédiatement conformément au descriptif suivant :

Descriptif des étapes

L'ensemble des étapes se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres avec une zone supplémentaire de 1 mètre de part et d'autre désignée dans le texte «zone de 1 m en bout de piste » (piste de l'épreuve du Luc LEGER).

Etape 1 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres et la zone de 1m en bout de piste.

Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste. Le candidat réalise un aller-retour en franchissant la ligne opposée délimitant la piste située à 18 mètres avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse pour revenir à sa place initiale.

Dans la zone de 1 m en bout de piste, se trouve une barre fixe de 2,5 à 3,5 centimètres de diamètre, placée à une hauteur minimale d'1,90 mètre qui permet au candidat de se suspendre totalement sans toucher le sol et sans que l'espace libre ne soit supérieur à 30 cm environ. Un dispositif de 5 cm de largeur plus ou moins 1 mm et 5 cm de diamètre plus ou moins 1 cm est fixé au centre de la barre. Le candidat saisit librement la barre fixe à deux mains qu'il place d'un côté du repère central. D'une position stationnaire, où seules les mains sont en contact avec la barre fixe et les pieds décollés du sol, le candidat réalise une translation afin de saisir des deux mains la barre de l'autre côté du repère. Il réalise ensuite une nouvelle translation afin de saisir des deux mains la barre de l'autre côté du repère, lieu de position de départ, puis repose les pieds au sol.

L'étape n°1 est validée lorsque le candidat descend de la barre fixe et se tient en station debout sur ses deux pieds.

Etape 2 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres. Le centre d'un obstacle d'une longueur de 3 mètres, d'une largeur de 25 centimètres et d'une hauteur de 30 centimètres (banc suédois) est placé à mi-distance, dans le sens longitudinal de la piste. Deux repères visuels placés à 50 centimètres de chaque extrémité du banc déterminent la zone d'entrée et de sortie de cet obstacle.



Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste. Le candidat saisit une charge de 20 kg (sac à poignée centrale) dans une main et parcourt un aller de 18 mètres qui comprend la traversée de l'obstacle de bout en bout. La montée sur l'obstacle se fait par l'appui de tout ou partie d'un pied au moins dans la zone d'entrée. La descente de l'obstacle se fait après l'appui au moins de tout ou partie d'un pied dans la zone de sortie.

Le candidat franchit la ligne délimitant la piste située à 18 mètres, dépose la charge de 20 kg au sol derrière la ligne et la saisit avec l'autre main. Il réalise le trajet retour en franchissant l'obstacle dans les mêmes conditions que durant le trajet aller. L'étape n°2 est validée lorsque le candidat franchit entièrement le banc et pose les deux pieds au sol.

Etape 3 :

Cette étape se déroule à l'aide de deux marches matérialisées par une marche placée contre le banc en son centre et le banc lui-même ainsi que deux charges de 20 kg chacune (sacs à poignées centrales).

Dès la descente du banc au terme de l'étape 2, le candidat saisit la seconde charge de 20 kg placée sur la première marche. Une charge dans chaque main, soit 40 kg, le candidat effectue 10 montées et descentes sur les marches telles que définies ci-dessus. A chaque reprise, les deux pieds ont un appui sur le sol et sur la surface supérieure du banc. Le nombre de réalisations validé est compté à voix haute par l'examineur.

Lorsque l'examineur a compté 10, le candidat dépose l'une des deux charges sur l'emplacement initial et termine le trajet retour de l'étape 3 pour franchir la ligne délimitant la piste située à 18 mètres.

L'étape n°3 est validée lorsque le candidat franchit entièrement la ligne délimitant la piste.

Etape 4 :

Cette étape se déroule à l'aide d'une charge de 10 kg (sac à poignées) et d'un repère visuel à une hauteur de 1,60 m sur un support vertical positionné dans la zone de un mètre en bout de piste.

Le candidat saisit la charge de 10 kg placée au sol et touche alternativement le repère puis le sol sans lâcher la charge. Il répète 10 fois cet exercice.

Chaque touché au sol validé est compté à voix haute par l'examineur.

L'étape n°4 est validée lorsque l'examineur a compté le dixième touché au sol.

Etape 5 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres. Un obstacle dans le sens longitudinal de la piste dont le centre est placé à mi-distance est matérialisé par un dispositif en tunnel de 3 mètres de longueur, de 1,20 mètre de largeur minimum et d'une hauteur comprise entre 65 et 70 centimètres.

Une charge de 40 kg, munie d'une sangle de 1,20 m est placée dans l'axe du tunnel au-delà de la ligne opposée dans la zone de 1 m en bout de piste.

En restant dans la zone d'un mètre en bout de piste, le candidat saisit une corde de 12 mm de diamètre (type LSPCC) reliée à la charge et la tracte vers lui sur 18 m jusqu'à ce que celle-ci franchisse entièrement la ligne délimitant la piste.

Durant la traction, au moins un pied du candidat se trouve dans la zone de 1 m en bout de piste. Le candidat saisit alors la charge par la sangle et retourne la déposer à sa place initiale en passant sous l'obstacle.

Enfin, le candidat réalise le trajet retour en passant sous l'obstacle.

L'étape n°5 est validée lorsque le candidat franchit entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied.

Etape 6 :

Cette étape se déroule sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 18 mètres.

Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouvent avant la ligne délimitant la piste dans la zone de 1 m en bout de piste. Le candidat saisit une charge de 20 kg dans chaque main, soit 40 kg. Le candidat réalise des allers-retours sur la piste de 18 mètres. A chaque extrémité, le candidat devra franchir entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse.

Le candidat est autorisé à poser une ou deux charges dans les zones de 1 m en bout de piste uniquement, les reprendre et poursuivre l'étape.

Si l'une ou les deux charges touchent le sol entre les deux lignes délimitant la piste de 18 m, cette distance n'est pas validée ni comptée et le candidat devra regagner l'une des zones de 1 m en bout de piste afin de poursuivre l'étape.

Chaque distance de 18 mètres validée est comptée à voix haute par l'examineur. L'étape n°6 s'arrête lorsque : le candidat valide 15 fois la distance de 18 mètres ; le temps imparti est écoulé ; le candidat abandonne.

Barème

L'épreuve du parcours de robustesse est notée sur 20 points.

Le temps imparti est de quatre minutes pour les hommes et cinq minutes trente secondes pour les femmes. Lorsque le temps imparti est écoulé, l'épreuve s'arrête.

Chacune des cinq premières étapes validées compte pour un point.

Au cours de l'étape 6, chacune des distances de 18 mètres validée compte pour un point.

Epreuve d'endurance d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger)

Tenue

Cette épreuve se déroule en tenue de sport, avec chaussures sans pointe. Un dossard numéroté identifie chaque candidat.

Description

Cette épreuve consiste à courir en navette sur une piste délimitée par deux lignes espacées de 20 mètres au rythme d'une bande sonore qui indique au candidat le nombre de paliers atteints. Les lignes font parties de la piste. En début d'épreuve, la vitesse est lente puis elle augmente par palier toutes les soixante secondes.

Avant le départ, les deux pieds du candidat se trouveront avant la ligne délimitant la piste.

Le candidat qui glisse ou tombe pendant l'épreuve est autorisé à la poursuivre dans la mesure où cette chute ne modifie pas le nombre de navettes.

Le candidat doit régler sa vitesse de manière à se trouver en bout de piste au moment où retentit le signal sonore.

A chaque fois, le candidat devra franchir entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol et repartir en sens inverse. A chacune des extrémités de la piste, un volume de tolérance sera matérialisé au sol par une ligne, faisant partie de ce volume, tracée à un mètre avant la ligne délimitant la piste et à l'intérieur de celle-ci. Le volume de tolérance s'inscrit entre ces deux lignes. Lorsque le signal sonore retentit, le candidat devra être entré à l'aide d'une partie quelconque du pied dans le volume de tolérance d'un mètre.

L'épreuve prend fin lorsque le candidat ne peut plus suivre l'allure imposée, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas entré à l'aide d'une partie quelconque du pied dans le volume de tolérance d'un mètre lorsque le signal sonore retentit, lorsqu'il ne franchit pas entièrement la ligne délimitant la piste avec au moins un pied qui devra toucher le sol ou lorsqu'il abandonne.

Barème

L'épreuve d'endurance cardio-respiratoire est notée sur 20 points selon le barème suivant :

Note	Homme	Femme
20	14P	11P
19	13P45sec	10P45sec
18	13P30sec	10P15sec
17	13P15sec	10P15sec
16	13P	10P
15	12P45sec	9P45sec
14	12P30sec	9P30sec
13	12P15sec	9P15sec
12	12P	9P
11	11P30sec	8P45sec
10	11P	8P30sec
9	10P30sec	8P
8	10P	7P30sec
7	9P30sec	7P
6	9P	6P30sec
5	8P30sec	6P
4	8P	5P30sec
3	7P30sec	5P
2	7P	4P30sec
1	6P30sec	4P30sec
0	6P	3P30sec



CONTENU FICHE INDIVIDUELLE

cf décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels (rectificatif)

1- Identification du candidat

2- Etudes et formations

Titres et/ou diplômes détenus ou, le cas échéant, qualifications équivalentes,
Formations et stages.

3- Expérience professionnelle et extra-professionnelle (2 pages maximum)

Le candidat a la possibilité de présenter les principales activités qu'il a pu exercer en tant que salarié, non salarié, fonctionnaire (ou assimilé) ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer en précisant les principales compétences acquises et développées dans ces activités.

4- Présentation du projet professionnel (1 page maximum)

Le candidat motivera son souhait d'intégrer la filière sapeur-pompiers.

5- Rubrique réservée aux titulaires d'un doctorat (1 page maximum)

Intitulé de la thèse/date d'obtention/section du Conseil national des universités.

Le candidat présentera les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche.

6- Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées

7- Annexe facultative

Synthèse de travaux réalisés (mémoire, rapport de recherche...) - 2 pages maximum.



Recrutement

Fiche individuelle

1^{ER} C et/ou 2ND C CONCOURS EXTERNE LIEUTENANT OUVERT(S)
AUX.....

1-Identification du candidat
2-Etudes et formations
3-Expérience professionnelle et extra-professionnelle (2 pages maximum)
4-Présentation du projet professionnel (1 page maximum)
5-Rubrique réservée aux titulaires d'un doctorat (1 page maximum) Vos motivations
6-Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées
7-Annexe (facultative)



1 vignette à
1000f
à coller ici

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 7 MARS 2024 à 16 H 00

Demande d'inscription au 1^{er} concours

M Mme N° CAFAT : _ / _ / _ / _ / _

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Je suis :

citoyen de la Nouvelle-Calédonie (NC)

OU je suis :

arrivé(e) en NC : (indiquer le mois et l'année)

Et suis :

résident(e) en NC depuis plus de 10 ans

résident(e) en NC depuis moins de 10 ans

marié(e) ou pacsé(e) à un(e) citoyen(ne) de la NC

marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis + 10 ans

marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis - 10 ans

Lieu de domicile habituel :

n° rue

Commune : code postal : _ / _ / _ / _ / _

Adresse postale :

B.P. : _ / _ / _ / _ / _ code postal : _ / _ / _ / _ / _

Tél. : _ / _ / _ / _ / _ ou _ / _ / _ / _ / _

E-Mail : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Activité professionnelle :

salarié secteur privé scolaire
 patenté/ profession libérale sans profession

Vous êtes employé(e) dans une administration, laquelle ?
(ex : Province Sud, Province Nord ...)

Vous êtes :

fonctionnaire stagiaire
 fonctionnaire titulaire
 contractuel (le)

Etes-vous en situation de handicap : oui non

Si vous avez coché oui, avez-vous besoin d'un aménagement :

oui non

(certificat médical à joindre si demande d'aménagement)

Epreuve orale facultative en langue anglaise : oui non

JE SOUSSIGNE (E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé
- remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme,
- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,
- être de nationalité française,
- être informé qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Nouvelle-Calédonie cette dernière n'engage pas sa responsabilité.
J'autorise par ailleurs la DRHFPNC à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics

JE SUIS CONSCIENT QUE :

- ma réussite au concours n'entraîne pas de garantie de nomination

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées
- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

1^{er} concours externe ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires diplômés ou qualifiés de niveau 6 à compter du 6 avril 2024 - Lieutenant - Sapeurs-pompiers de la Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.51 - section concours.

Visa de la DRHFPNC



FICHE D'INSCRIPTION (ANNEXE 2)
AU 2ND CONCOURS EXTERNE

**OUVERT AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES TITULAIRES
D'UN DIPLOME, TITRE, OU QUALIFICATION DE NIVEAU 6**

A COMPTER DU 20 AVRIL 2024 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE
CORPS DES LIEUTENANTS DU STATUT PARTICULIER DU CADRE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1 vignette à 1000f

à coller ici

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 7 MARS 2024 à 16 H 00

Demande d'inscription au 2nd concours

<p><input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme N° CAFAT : _ / _ / _ / _ / _ / _</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>Nom d'usage :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Je suis :</p> <p><input type="checkbox"/> citoyen de la Nouvelle-Calédonie (NC)</p> <p>OU je suis :</p> <p><input type="checkbox"/> arrivé(e) en NC : (indiquer le mois et l'année)</p> <p>Et suis :</p> <p><input type="checkbox"/> résident(e) en NC depuis plus de 10 ans</p> <p><input type="checkbox"/> résident(e) en NC depuis moins de 10 ans</p> <p><input type="checkbox"/> marié(e) ou pacsé(e) à un(e) citoyen(ne) de la NC</p> <p><input type="checkbox"/> marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis + 10 ans</p> <p><input type="checkbox"/> marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis - 10 ans</p> <p>Lieu de domicile habituel :</p> <p>n° rue</p> <p>Commune : code postal : _ / _ / _ / _ / _</p> <p>Adresse postale :</p> <p>B.P. : _ / _ / _ / _ / _ code postal : _ / _ / _ / _ / _</p> <p>Tél. : _ / _ / _ / _ / _ ou _ / _ / _ / _ / _</p> <p>E-Mail : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _</p>	<p>Activité professionnelle :</p> <p><input type="checkbox"/> salarié secteur privé <input type="checkbox"/> scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> patenté/ profession libérale <input type="checkbox"/> sans profession</p> <p><input type="checkbox"/> Vous êtes employé(e) dans une administration, laquelle ? (ex : Province Sud, Province Nord ...)</p> <p>.....</p> <p>Vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire stagiaire</p> <p><input type="checkbox"/> fonctionnaire titulaire</p> <p><input type="checkbox"/> contractuel (le)</p> <p>Etes-vous en situation de handicap : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si vous avez coché oui, avez-vous besoin d'un aménagement :</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>(certificat médical à joindre si demande d'aménagement)</p>
<p>Epreuve orale facultative en langue anglaise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
<p>JE SOUSSIGNE (E), CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé - remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme, - jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire, - être de nationalité française, - être informé qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Nouvelle-Calédonie cette dernière n'engage pas sa responsabilité. <p>J'autorise par ailleurs la DRHFPNC à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics</p>	<p>JE SUIS CONSCIENT QUE :</p> <p>- ma réussite au concours n'entraîne pas de garantie de nomination</p>

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées
- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRÉSENTATION DU PRÉSENT RECEPISSE

2nd concours externe ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires diplômés ou qualifiés de niveau 6 à compter du 20 avril 2024 - Lieutenant - Sapeurs-pompiers de la Nouvelle-Calédonie

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.51 - section concours.

Visa de la DRHFPNC